

Liberté Égalité Fraternité



Webinaire - Projets territoriaux et planification écologique

Organisé par la DRAAF Normandie le 04/09/2024







Propos introductifs

Franck VERGNE

Chef du service régional Agriculture, Forêt - délégation France Agri Mer





4 guichets et appels à projets - 1 objectif commun :

Créer de la valeur pour l'amont et l'aval en cohérence avec les objectifs de planification écologique que sont :

- l'atténuation du réchauffement climatique (objectif de -55 % d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990)
- l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement
- la préservation et la restauration de la biodiversité
- la préservation des ressources
- · la réduction des pollutions qui impactent la santé

Ils doivent ainsi prendre en compte les priorités définies au niveau territorial pour favoriser l'émergence de certaines filières.







Ouverture: 04|06|2024 Clôture: 31|12|2024

Dispositif « Projets territoriaux » Guichet « maturation des projets territoriaux »

<u>Objectif</u>: accompagner financièrement la maturation de projets qui pourront être déposés dans le cadre des dispositifs suivants: projets territoriaux du fonds de souveraineté, du plan protéines et du fonds Avenir Bio.

- Enveloppe: 3,8 M€ (hors DOM)
- Opérateur : FranceAgriMer
- > Durée du projet : entre 4 et 12 mois
- Nature du projet : collectif avec au moins deux acteurs indépendants relevant d'au moins deux maillons différents (hors coopératives et interprofessions)
- > Dépenses minimales : 10 000 € HT
- Aide: subvention
 - o dépenses immatérielles : 80% maxi, dans la limite de 100 K€/projet

: https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-projets-collectifs/Guichet-maturation-desprojets-territoriaux







Ouverture: 24|06|2024 © Clôture: 31|12|2024

Dispositif « Projets territoriaux »

AAP « développement des filières agricoles, aquacoles, agroalimentaires »

(hors filières légumineuses et biologiques pris sur des dispositifs spécifiques)

Objectif: financer des mesures de type « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » visant à soutenir le développement et la réalisation de projets structurants et innovants, <u>ciblés</u> sur la transition écologique, dans le cadre de démarches collectives et impliquant plusieurs maillons de la chaîne alimentaire.

- Enveloppe: 61,3 M€ (dont 5 M€ pour les DOM)
- Opérateur : FranceAgriMer
- > Durée du projet : entre 12 et 36 mois
- Nature du projet : collectif et territorial, avec un chef de file
- Dépenses minimales : 200 000 € HT
- Projet > 5 M€: porteur de projet auditionné par un COPIL
- Aide : subvention
 - o dépenses immatérielles : 50% maxi pour PME (40% pour GE) dans la limite de 500 K€/projet
 - o dépenses matérielles : 40% maxi pour PME (25% pour GE) dans la limite de 5 M€/projet

thttps://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-projets-collectifs/Projets-territoriaux







Ouverture: 28|06|2024 Clôture: 31|12|2024

Dispositif « Projets territoriaux » AAP « projets territoriaux filières légumineuses »

<u>Objectif</u>: accompagner le développement en France, dans une logique de souveraineté alimentaire, des filières légumineuses (voir liste des légumineuses éligibles en annexe 1 de la <u>Décision INTV-SIIF-048</u>) et d'autre part à accélérer la valorisation et la transformation de ces secteurs, hors projets éligibles au Fonds Avenir Bio.

- Enveloppe: 38,4 M€ (dont 2 M€ pour les DOM)
- Opérateur : FranceAgriMer
- Durée du projet : entre 12 et 36 mois
- Nature du projet : collectif et territorial, avec un chef de file
- Dépenses minimales : 200 000 €
- Projet > 5 M€: porteur de projet auditionné par un COPIL
- Aide : subvention
 - o dépenses immatérielles : 60% maxi pour PME (50% pour GE) dans la limite de 500 K€/projet
 - o dépenses matérielles : 40% maxi pour PME (25% pour GE) dans la limite de 5 M€/projet

^{: &}lt;a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-projets-collectifs/Projets-territoriaux-filieres-legumineuses">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-projets-collectifs/Projets-territoriaux-filieres-legumineuses







Ouverture: 03|04|2023 Clôture: 31|12|2026

Dispositif « Fonds Avenir Bio » AAP « Avenir Bio »

Objectif : soutenir des projets de développement des filières biologiques françaises en vue du développement des surfaces et de la production en agriculture biologique en France.

- Enveloppe : 18 M€/an
- Opérateur : Agence Bio
- Durée du projet : entre 24 et 36 mois
- Nature du projet : collectif, avec un chef de file
- Dépenses minimales : 50 000 €
- Aide : subvention
 - ouverte aux dépenses matérielles et immatérielles
 - taux et plafonds distincts selon le type d'entreprise (PE, ME, GE), le stade de production (primaire, transformation, commercialisation), le type de produit transformé/commercialisé, la présence ou non en zone AFR

: https://www.agencebio.org/vos-outils/fonds-avenir-bio/







Exemples de projets sur le territoire normand

Projet SeCoPPA (Séchoir Collectif Plaine Pays d'Auge)

Vincent Barbot, président du collectif

: http://www.secoppa.fr/

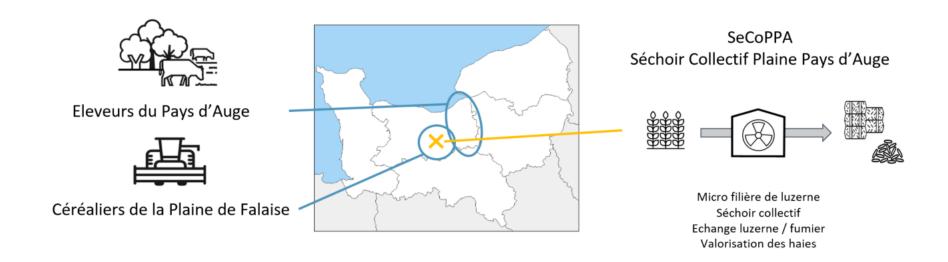


Lauréat en 2022 de l'AAP « Plan de structuration des filières protéines végétales » opéré par FranceAgriMer dans le cadre du plan France Relance.







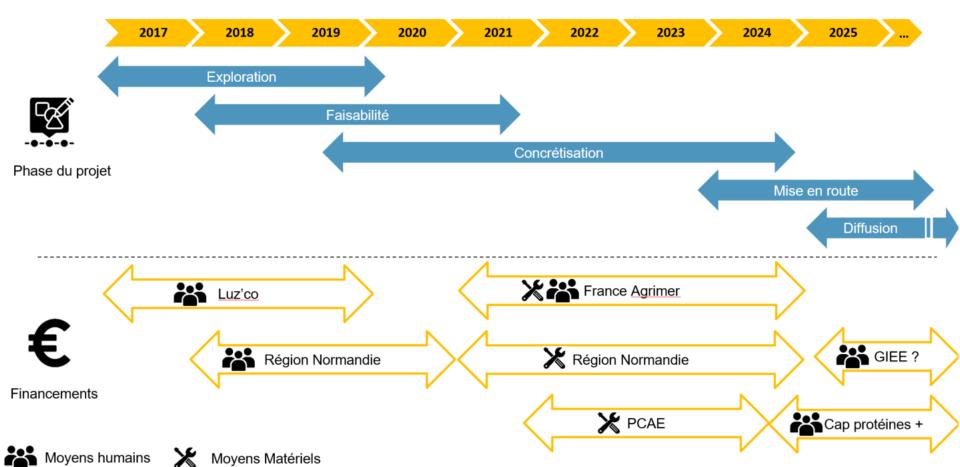


Coût global projet matériel et immatériel: ~4M€

Animation, coordination, appui technique: ~40 jours x 5 ans













CONTENU

Caractérisation du besoin Visites et retours d'expérience Choix du produit fini Choix des technologiques

PARTENAIRES & PRESTATAIRES

Appui technique cultures Appui technique alimentation animale Appui technique séchage en grange Appui technique machinisme Animation et coordination projet

FINANCEMENTS SOLLICITES





Moyens humain Projet recherche

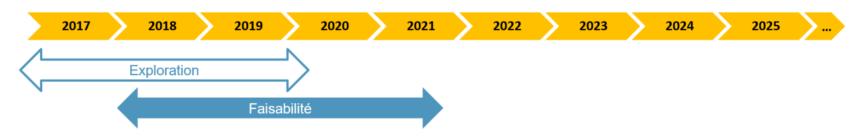
Projet recherche action national

« Développer les démarches collectives autour des légumineuses fourragères »

Financement CASDAR







CONTENU

Travail sur les marges (producteurs)
Travail sur l'alimentation (consommateurs)
Dimensionnement économique
Dimensionnement logistique
Essais techniques
Choix de la chaine de récolte
Validation du cahier des charges séchoir
Ebauche de la contractualisation filière

PARTENAIRES / PRESTATAIRES

Appui technique cultures Appui technique alimentation animale Appui technique séchage en grange Appui technique machinisme Animation et coordination projet

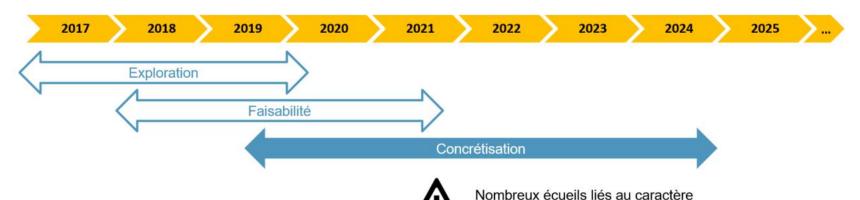
FINANCEMENTS SOLLICITES

Moyens humains AAP Coopérations 16.2 : Mise en œuvre et Développement de Coopérations











Création / modification des entités juridiques Montage financier Montage contractualisation Construction séchoir Communication

PARTENAIRES / PRESTATAIRES

Appui technique bâtiment / construction Appui juridique Animation et coordination projet

FINANCEMENTS SOLLICITES

1 financement mixte matériel / moyens humain (France Relance) 2 financement matériels (Normandie + PCAE)



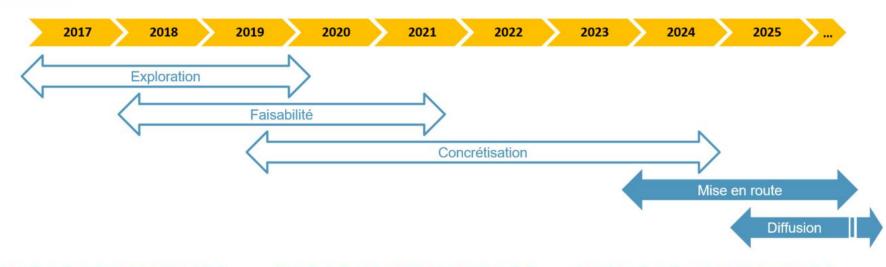
innovant et atypique du projet + inflation en cours de projet











CONTENU

Accompagnement modification de l'alimentation des élevages
Accompagnement technique cultures
Optimisation du fonctionnement et des coûts
(séchoir et filière)
Retours d'expériences / diffusion

PARTENAIRES / PRESTATAIRES

Appui technique cultures Appui technique alimentation animale Animation et coordination projet

FINANCEMENTS SOLLICITES

Moyens humains: Projet cap protéines + Probable dépôt d'un dossier GIEE en 2025



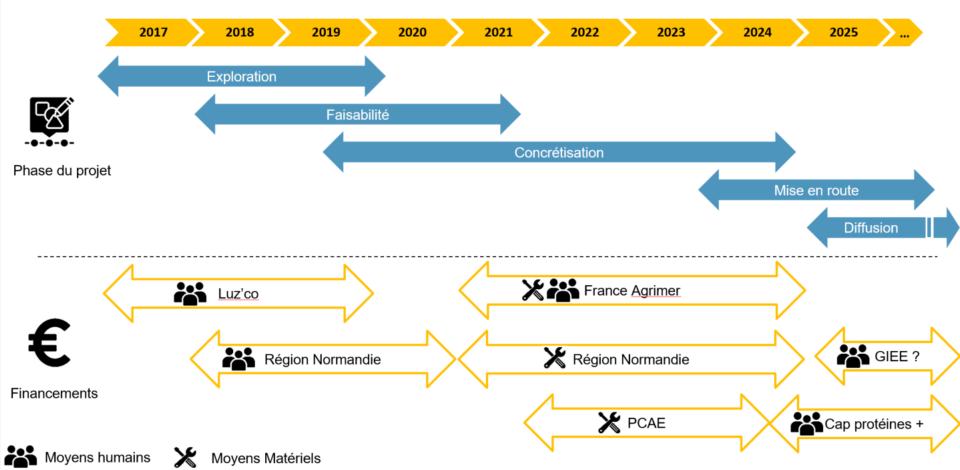
















Session d'échanges







Conclusion

- mise à disposition du replay du webinaire sur le site internet de la DRAAF : https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-2024-r1214.html
- rubrique « Appels à projets » sur le site internet de la DRAAF : https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/appels-a-projets-r22.html
- contacts utiles:
 - Guichet « Maturation des projets territoriaux » : pe-maturation@franceagrimer.fr
 - AAP « Projets territoriaux » : <u>pe-aap.territoriaux@franceagrimer.fr</u>
 - AAP « Projets territoriaux filières légumineuses » : <u>pe-aap.proteines@franceagrimer.fr</u>
 - AAP « Avenir bio » : <u>avenirbio@agencebio.org</u>
 - Référent aides aux IAA à la DRAAF : thierry.girault@agriculture.gouv.fr
 - Référente agriculture bio à la DRAAF : <u>isabelle.ladanne@agriculture.gouv.fr</u>
 - Référent planification écologique et protéines végétales à la DRAAF : <u>bastien.chaignard@agriculture.gouv.fr</u>

18







Féverole d'hiver Féverole de printemps Lentille Fenugrec Lotier Minette Lupin doux d'hiver Lupin doux de printemps Luzerne Pois protéagineux d'hiver Pois protéagineux de printemps Sainfoin Trèfle Vesce Mélilot Jarosse Serradelle Cornille Dolique (y/c lablab) Gesse Fève Soja Arachide Pois (pois cassés) Haricot secs (flageolet, coco, lingot, etc.) et/ou Haricots demi-sec (mogettes de Vendée, Edamame, etc.) Pois chiche Pois fourrager

Annexe 1 : Liste des légumineuses éligibles à l'AAP « projets territoriaux filières légumineuses »